

A

(N° 188.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,*
sur la demande du sieur Herre Arends, capitaine en second de navire au
long cours.

MESSIEURS,

Le sieur Herre Arends a vu le jour à l'île de Juist en Oost-Frise (Hanovre), le 6 janvier 1817; il navigue du port d'Anvers depuis le 13 août 1839 à bord du navire national *Gustave-Adolphe*, et il a épousé en 1845 une Belge de naissance.

Le pétitionnaire a constamment tenu une conduite irréprochable et les autorités appuient sa demande.

La qualité du sieur Arends l'exempte du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années à dater de la promulgation de la loi du 21 juillet 1844.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.